



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale adjointe et directrice des finances de la susdite municipalité,
QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 19 juillet 2023, a été adopté le règlement 163-2014-1 « modifiant le règlement 163-2014 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou de valeur locative ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 25^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023

Marjolaine Beaudry
Directrice générale adjointe et
directrice des finances